

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

| | | |
|--|---|--|
| SEINE-ET-MARNE et Départements limitrophes | BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE | PARIS et les autres Départements |
| UN AN..... 3 fr. | ANNONCES : LA LIGNE 20 c | UN AN..... 3fr. 50 |

ÉCHOS DE LA SEMAINE

22 Août — L'atmosphère continue d'être en proie aux bouleversements. Aux orages dévastateurs ont succédé des cyclones. L'un d'eux traverse la France en écharpe, de Dreux à Saint-Claude et sévit effroyablement sur ces deux villes, qui sont abîmées. A Saint-Claude on compte plusieurs victimes. Ce météore redoutable épuise sa fureur sur le canton de Vaud et Lausanne.

— Accord entre l'Angleterre et le Portugal pour la délimitation de leurs possessions africaines.

— Un jeune homme occupé au laminage de la forge de Sainte-Colombe, est entraîné par les griffes du cylindre entre les rouleaux de la machine et s'y trouve broyé.

23 Août — Des incidents violents et scandaleux éclatent aux conseils généraux de l'Allier, de la Sarthe, du Gard, de l'Isère. Un duel s'ensuit — inoffensif d'ailleurs, — entre MM. Challeton et Level, dans l'Allier, tandis que le préfet de la Sarthe provoque en duel M. le duc de la Rochefoucauld-Doudeauville, qui décline la proposi-

tion. Dans l'Isère il n'y a que des coups de poing.

— Un vol important de manuscrits et de médailles a été commis à la bibliothèque de Rouen. Le voleur est arrêté à Marseille.

24 Août — Élection législative à Avesnes (Nord); M. Guillemain, républicain est élu.

— Arrestation de l'assassin présumé de la petite Alice Neut.

25 Août — Première mise à exécution de la loi qui astreint les séminaristes au service militaire.

— Incendie à Paris du Panorama de la Bastille.

26 Août — Terrible accident causé à l'ardoisière de la Forêt, près d'Angers, par la chute d'un bloc de 14 mètres de longueur. Quatre ouvriers tués et deux blessés grièvement.

27 Août — Naufrage de Brick russe *Élida*, en vue de Cherbourg. Quatre hommes de l'équipage sont recueillis par des pêcheurs français.

28 Août — Orages violents à Lyon, Périgueux, Troyes, Toulouse, Cherbourg, Bar-le-Duc, Châlon-sur-Saône et Verdun.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Dimanche dernier la compagnie de Sapeurs-Pompiers, tambours et clairons en tête, partait vers midi 1/2 pour tirer au fusil dans la carrière de Saint-Ladre, les prix qui leur sont généreusement offerts par MM. Hémar maire, Moreau adjoint et Génot Juge de Paix. Tout s'est, comme d'habitude, parfaitement passé, et à 5 heures 1/2 la subdivision rentrait en bon ordre.

Les vainqueurs ont été
MM. Bonnin, sapeur. . . . 1^{er} prix
Caminade, Cap. four. 2^e «
Maillard, clairon . . . 3^e «
Vermet, sapeur 4^e «
Jeannesson S^r Lieut. . 5^e «
Versigny, sapeur. . . 6^e «

— Mardi dernier, vers une heure et demie, le nommé Jean-Baptiste Dufossé, manouvrier, avait fait chez M. Ménager, marchand de vins, une consommation s'élevant à un franc qu'il promettait de payer plus tard. Étant revenu à la charge, mais cette fois, en état d'ivresse, il donna en paiement une pièce de deux francs, sur laquelle la maîtresse de la maison retint les vingt sous qui lui étaient dus. De là, grande colère de Dufossé qui donna un coup de poing à Mme Ménager, rentra dans le comptoir, s'empara d'un litre de liqueur et prit la fuite. Lorsque, sur la plainte du débitant, il fut arrêté par les gendarmes, Dufossé, plus ivre que jamais, avait absorbé presque tout le contenu du litre détourné.

JUILLY

Vendredi dernier ont eu lieu, à Jully, les obsèques de M. Christophe Nicolas Rousseau, ancien percepteur

de Dammartin, décédé à l'âge de 85 ans.

Il était fils du général Rousseau, né à Nantouillet, qui fut un des braves qui assurèrent le succès de nos armes pendant la Révolution.

CLAYE

On lit dans l'*Écho de la Brée*:

Dans les premiers jours d'août, un vol de 70 francs avait été commis au préjudice de M. Ferté, demeurant à Villeroy. L'auteur soupçonné était un sieur Legros facteur rural à Claye. Un procès-verbal fut dressé le 13 août; mais la justice n'ayant pu établir la culpabilité de ce facteur, jugea plus prudent de garder le silence.

Cette affaire semblait être oubliée, quand deux gendarmes arrêtèrent, un beau matin, le facteur. Les recherches laborieuses de la justice avaient permis d'établir sa culpabilité.

Voici les faits:

Le dimanche 17 août, les époux Danvin, cultivateurs à Villeroy, se rendaient avec leur charrette dans un champ de blé leur appartenant, lorsqu'ils aperçurent, couché sur la chaussée de la route, le sieur Ferté profondément endormi. Ils n'y firent pas attention. Arrivés dans leur champ, à 250 mètres du lieu où dormait Ferté, ils aperçurent un individu qui se pencha à plusieurs reprises vers le dormeur, puis, peu d'instant après, il partit vers Charny, en suivant le ruisseau des saules. « Mais c'est notre facteur, s'écria Mme Danvin !

Quelques jours après, lorsque l'on entendit dire que l'oz avait dérobé une somme de 70 francs au sieur Ferté il n'y avait plus de doute, l'auteur de ce larcin n'était autre que Legros.

Outre cette déposition, d'autres per-

sonnes sont également venues se plaindre.

Cet individu avait l'habitude de prendre un repas chez M. Bontemps, charcutier marchand de vins. Le 26 Juillet, il profitait de l'absence du patron pour puiser dans le tiroir-caisse, mais pris ainsi en flagrant délit, il s'enfuit tout honteux. Une dernière accusation est plus grave encore que les précédentes.

Un jour que Legros venait de faire sa tournée, il rencontra M. Malaïse, charbonnier à Claye, qui l'invita à monter dans sa voiture. Le soir, M. Malaïse, au moment de faire le compte de sa journée, s'aperçut que son portemonnaie, contenant une somme de 45 à 50 francs, avait disparu.

Il alla trouver le facteur et celui-ci de répondre: « J'en ai perdu deux qui ne m'ont jamais été rendus et il est probable que le vôtre est également perdu. » Le charbonnier, n'ayant pas de preuves, en resta là, mais signifia à Legros de ne plus monter dans sa voiture.

Après cela, Legros payait ses dettes. Il donna chez M. Debierné, aubergiste à Claye, 15 fr. 50. Des renseignements recueillis, il résulterait que Legros est un joueur passionné. Au moment de son arrestation il possédait encore 9 fr. 75, dont il lui a été impossible d'indiquer la provenance.

MESNIL-AMELOT

La subdivision des sapeurs-pompiers du Mesnil-Amelot a pris part, le 24 Août dernier au concours de Saint-Denis.

Placée en division supérieure dans la première section qui comprenait 12 compagnies, notamment celles de Sens, Joinville-le-Fort, Suresnes et Asnières

la compagnie du Mesnil-Amelot a remporté un premier prix de manœuvre, consistant en une couronne de vermeil, puis un 3^e prix de matériel, représenté par une médaille de vermeil.

Voilà, on peut dire, un brillant succès pour une compagnie qui se compose d'une poignée d'hommes courageux et dévoués. Il nous est particulièrement agréable d'avoir à leur adresser nos plus sincères félicitations.

— Le nommé Léger Adrien, âgé de 72 ans, charretier chez M. Dhucque, conduisait le Vendredi 22 Août dernier, un tombereau chargé d'épines, lorsque en passant sur la pente d'un talus, le malheureux charretier fut renversé à terre d'une façon si violente qu'il se brisa la colonne vertébrale.

Conduit aussitôt à son domicile, ce pauvre homme ne tarda pas à expirer.

CONSEIL MUNICIPAL DE DAMMARTIN

SEANCE DU 26 AOÛT 1890

La séance est ouverte à 8 heures de soir. Après lecture du procès-verbal, qui est approuvé, M. le Maire consulte le conseil au sujet de la chasse dans les vergers. Le conseil, à l'unanimité, se prononce pour que la chasse dans les vergers soit interdite jusqu'au 1^{er} Novembre.

M. le Maire fait part du vœu exprimé par un groupe d'habitants, à l'effet de conserver la cascade établie sur les promenades du château, à l'occasion de l'exposition d'horticulture, par M. Mallet entrepreneur. Le conseil, tout en tenant grand compte des efforts de M. Mallet, qui a, dans une large part, contribué à l'embellissement de l'exposition, a le regret de ne pouvoir don-

per satisfaction au désir exprimé, les ressources de la ville ne permettant pas, en ce moment, de distraire la moindre somme pour des dépenses d'agrément.

A cette occasion, un membre rappelle la demande plusieurs fois renouvelée de M. Dupille, tendant à orner de quelques plantations d'arbustes et de lierre, diverses parties des ruines de l'ancien château. Cette proposition recevra son exécution à une époque ultérieure.

Après la nomination de la commission, chargée de la révision des listes des électeurs consulaires, M. le Maire informe le conseil, de la nécessité où se trouve la ville de procéder, à bref délai, sur la demande de l'administration, à une nouvelle épreuve du générateur de la première machine à vapeur de Ver et lui donne connaissance des travaux nécessités à l'usine par suite du récent accident survenu à la machine N° 4. Il est décidé également que des mesures seront prises, afin de remédier à la consommation excessive de l'eau.

Une question d'administration concernant l'hospice, donne lieu, de la part d'un membre, à une motion qui n'est pas acceptée par le conseil.

La séance est levée à dix heures.

POLICE CORRECTIONNELLE DE MEAUX

Audience du 27 août 1850

Iverny. — Une domestique, âgée de 17 ans, nommée Léontine Pelletier, demeurant chez ses parents, à Iverny, a dérobé au sieur Leprat une certaine quantité d'étoffe, plus une somme de 10 francs au préjudice de Mme Vignic.

Elle est condamnée à trois mois et un jour de prison.

Monthyon — Léon Désoyer, âgé de 30 ans, poursuivi pour bris de clôture, au préjudice de son beau-père, M. Lhermite, est condamné à vingt-cinq francs d'amende.

Claye — Louis Lebel, pour avoir soustrait une paire de bottes appartenant au sieur Baron, est condamné à un mois de prison.

Cuisy — Trois Belges, Floback Paul âgé de 22 ans, Denos Alphonse, 27 ans, Vindelinc, 28 ans, sont poursuivis pour avoir soustrait frauduleusement des poires dans la nuit du 18 au 19 août. Malgré les dénégations des prévenus, ils sont condamnés à quinze jours de prison et seize francs d'amende chacun.

MARCHÉ DU 28 AOUT 1850

Dammartin

Pain 0 fr. 37 le kil
Beurre. 3 fr 40 »
Œufs 10 fr. 00 le 100

Claye

Pain 0 fr. 35 le kil
Beurre. 3 fr 20 »
Œufs 10 fr. 00 le 100

HISTOIRE D'UN TABLEAU DE MAITRE

Qui ne connaît à Paris, le temple populaire de Notre-Dame-des-Victoires dont la première pierre fut posée par Louis XIII en 1629.

Cette église qui fut consacrée en 1637, est formée d'une vaste nef presque entièrement ornée d'ex-voto et de plusieurs tombeaux de personnages importants.

Le chœur est décoré de sept grands tableaux de Vanloo dont l'un d'eux a une histoire très intéressante à connaître, d'après le récit de M. de la Brière:

C'était à l'époque de la Révolution, Notre-Dame-des-Victoires reçoit la visite des commissaires de la Convention. Ceux-ci considèrent les sept grands tableaux de Vanloo qui ornent le chœur: le tableau du milieu au-dessus de l'autel, choque leurs sentiments révolutionnaires. En effet, Louis XIII y est représenté à genoux, offrant à la Vierge Marie un petit modèle de l'église, tandis qu'un échevin de la Rochelle lui présente les clefs de la ville sur un plateau d'argent.

Aussitôt les commissaires prennent un arrêté prescrivant au citoyen Martin « de faire disparaître, avec toutes les précautions que son art lui indiquera, tous les signes de royauté et de féodalité » sur ce tableau.

La chose fut faite. Voici le piquant mémoire de l'artiste:

« J'ai fait disparaître en cinq jours de travail:

« 1° Les marques de royauté, le cordon bleu et le Saint-Esprit; il a fallu repeindre la cuirasse par-dessus ces objets;

« 2° Faire disparaître le cordon du cardinal de Richelieu et peindre par-dessus un rochet et robe rouge;

« 3° Faire disparaître une quantité de fleurs de lys qui étaient sur le drapeau au premier plan de ce tableau, et repeindre la place.

« J'ai été obligé de faire ce travail à près de vingt pieds de hauteur, sur une échelle tremblante, pour éviter les frais des échafauds,

« Pour ce travail: soixante-douze

livres. » Mais ce badigeonnage grotesque ne suffisait pas à la haine sectaire. Les Vanloo sont exilés; l'église est fermée, puis attribuée comme siège à la Société populaire et patriotique dite société de Guillaume Tell.

La Terreur cesse: Guillaume Tell est oublié. Le Directoire installe dans l'église la bourse de Paris.

En 1809, Notre-Dame des Victoires est solennellement réconciliée par Mgr. de Rohan-Chabot et restituée au culte; la bourse est transportée au palais-Royal, tandis qu'on lui construit son palais d'aujourd'hui.

On replace dans le chœur les toiles de Vanloo; mais l'une d'elles ne se retrouva pas; c'est précisément la principale, le fameux Louis XIII épuré.

Le curé finit par savoir qu'elle s'est échouée dans la cathédrale de Versailles, où l'on a nettoyé le badigeonnage révolutionnaire; il la demande contre argent, l'évêque de Versailles refuse; le curé conte son malheur à Napoléon et un beau matin des ouvriers se présentent à la porte de la cathédrale de Versailles; ils exhibent un billet de la main de l'empereur, prescrivant sans forme de procès d'enlever le Louis XIII de le remplacer par un tableau qu'il envoie, de restituer son bien à Notre-Dame-des-Victoires... ce qui fut fait.

RECHERCHES SUR L'ADMINISTRATION

DE L'ANCIEN COMTÉ DE DAMMARTIN

Suite du N° 69

« Au dessous de la hiérarchie des fiefs, des terres nobles et exemptes de charges serviles, une autre hiérarchie descend dans les dernières profondeurs de la société, hiérarchie de labours, de

souffrances et d'humiliations : la servitude a ses degrés, comme la puissance a la richesse. Les campagnards, qui cultivent la terre pour les nobles ou pour les églises, se divisent de droit en deux grandes classes : les serfs, proprement dit, provenant des esclaves, et les colons, qui rappellent les anciens lites germains; mais la féodalité tend à confondre ces deux classes, également attachées à la glèbe, en exigeant des colons, les mêmes services arbitraires que des serfs. Les serfs soumis à la puissance absolue du maître, et le colon le tributaire, qui ne doit qu'un cens et qu'une redevance fixe pour le bien qu'il cultive, sont de plus en plus confondus sous les qualifications de gens de corps et de gens de chef (capitales), de main-mortables, de vilains (villani, villageois, hommes des villes); confusion qui abaisse les colons mais qui élève les serfs en faisant d'eux des espèces de possesseurs héréditaires qu'on n'arrache plus que rarement à leur foyer et à leur famille. »

« Sous ces fluctuations, il y a quelque chose de constitué, c'est la base même de l'ordre féodal, la noblesse terrienne. Durant les temps barbares, l'état des personnes et des familles avait été exposé à des vicissitudes trop violentes et trop continuelles pour que la formation d'une caste de propriétaires-nobles fut possible; le sol était comme ébranlé par des tremblements de terre incessants qui engloutissaient les anciennes races et en faisait surgir de nouvelles : tout était précaire et il n'était quasi point de princes, à commencer par les chefs de la maison de France, qui pussent citer le nom de leur bisaïeul. A la fin du X^e siècle, cet état de choses n'existe plus; la terre se raffermir; les familles prennent racine dans le sol

ainsi que les innombrables tours seigneuriales qui leur donnent asile; les mœurs ne sont pas moins turbulentes, mais on ne s'agite plus guère que sur place. Dès lors, la noblesse existe en fait, la noblesse terrienne, qui remplace la noblesse personnelle et traditionnelle du monde antique disparue sous les débordements des tristes conquérantes : le noble, c'est le guerrier-propriétaire, l'homme qui ne doit au prince que le service de l'épée, du conseil et de la justice; l'homme qui tient une terre, un bien, un fief quelconque, à charge de service militaire, et qui a droit de posséder un cheval de guerre, une cotte de mailles (haubert), un heaume et une lance. »

Tel est au point de vue général, l'état de la puissance féodale, au X^e siècle, dans le nord de la France. Il nous reste maintenant à connaître la base de ses institutions locales, et le système de son administration que nous allons tenter de décrire d'après les documents qui nous ont été conservés.

(à Suivre). E. L.

ORCHEUX

(Suite)

Philippe de Marle, qui avait conservé la terre d'Orcheux, la céda en partie à Claude de Marle, sa fille, mariée à François d'Eu, seigneur de la chaussée et d'Arrest. Madeleine de Bragelonne, seconde femme de Philippe de Marle se qualifiait dame d'Orcheux, après la mort de son mari. Claude de Marle portait également le titre de dame d'Orcheux vers le même temps. (1)

En 1602, Jehan le Roy, huissier au conseil d'état et privé du roi, devint seigneur d'Orcheux, comme cousin germain et héritier de Damoiselle Marie Nepveu, en son vivant, dame d'Orcheux.

Il porta le 3 Mai de la même année, au comte de Dammartin, le serment de foi et hommage qu'il lui devait pour sa seigneurie d'Orcheux, dont il fit rédiger le terrier le 3 Juillet de l'année suivante.

Thimoléon le Roy, conseiller du roi, secrétaire des finances, seigneur d'Othis, Beaupré, Guincourt, Fecquepaix, Montcrépin, la Vaux-le-Roy, Beaumarchais, fut aussi seigneur d'Orcheux. Il est cité en cette qualité dans un acte de l'année 1656.

Au mois d'Avril 1659, il passa un marché pour la couverture des bâtiments qu'il avait acquis à Orcheux, « proche l'église dudit lieu » et tenant à son hôtel seigneurial.

Le 10 Septembre de la même année par acte passé devant Chrestien notaire à Dammartin, ce seigneur bailla pour six années à Marc Antoine Millier, laboureur : la terre et seigneurie d'Orcheux avec le fief du « Collombier »; le tout, consistant en plusieurs bâtiments et dépendances, avec les cens, rentes, champarts, lots, ventes et droits casuels avec deux cent soixante huit arpents près dépendant de ladite seigneurie; toutes les dépendances de ladite terre et seigneurie, à l'exception d'une chambre et d'une garde-robe dans l'hôtel seigneurial dudit Orcheux, avec la place pour deux ou trois chevaux dans l'écurie. Ce bail, moyennant un loyer annuel de deux mille livres pour les trois premières années et deux mille deux cents livres pour les trois dernières.

François le Roy, fils du précédent hérita des seigneuries de son père et notamment de celle d'Orcheux, ainsi que l'indique un acte du 24 Juin 1660.

Ses héritiers vendirent la terre d'Orcheux le 26 Juillet 1678, à Messire

André Lefevre d'Ormesson, maître des requêtes et seigneur d'Amboise. Ce dernier donna la seigneurie d'Orcheux à sa fille, Anne Lefevre d'Ormesson qui la porta par son mariage à Messire Henry François de Paule d'Aguesseau, chevalier, brigadier de cavalerie, capitaine lieutenant des gendarmes de Flandre. Enfin, le 11 Juillet 1744, Messire Claude Gédéon Dumetz, chevalier, conseiller du roi, président de la chambre des comptes de Paris, seigneur d'Eve, se rendit acquéreur de la terre et seigneurie d'Orcheux qu'il conserva jusqu'à l'époque de la Révolution.

(à Suivre) E. L.

(1) — Les armes des de Marle, seigneurs de Versigny et d'Orcheux étaient : d'Argent à la bande de sable, chargée de trois mollettes d'épérons d'argent à cinq pointes.

LE PLUS HAUT CLOCHER DU MONDE

C'est celui de la nouvelle cathédrale d'Ulm, en Allemagne, qui a été terminée le 30 juin dernier au bout de 513 ans! La première pierre de ce monument avait été posée le 30 juin 1377. On y a travaillé pendant 130 ans, lorsque survint la Réforme qui fit abandonner les travaux.

La flèche qui couronne l'édifice a 5 mètres de plus que celle de Cologne, qui atteint 136 mètres, et se trouve ainsi la plus haute du monde.



Un instituteur primaire fait une leçon d'arithmétique :

— On ne peut additionner un mouton et une vache. Cela ne ferait ni deux moutons ni deux vaches.

— Mais, m'sieu, interrompt un gamin, chez nous on additionne un litre de lait et un litre d'eau, et cela fait cependant deux litres de lait.

LA NOUVEAUTÉ

Grand Journal de **MODES** Parisien
Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

C'est le journal le plus complet et le moins cher qui paraisse. Chaque numéro contient douze pages de texte et de gravures concernant les nouveautés en fait de robes, manteaux, lingerie, costumes d'enfants, ouvrages de dames, etc il donne les toilettes les plus intéressantes des nouvelles pièces de théâtres, des grands mariages et des fêtes mondaines. Les feuilletons sont écrits par les auteurs les plus connus du public, et peuvent être mis sans crainte entre les mains des jeunes filles.

CONDITIONS D'ABONNEMENTS

PREMIÈRE ÉDITION — Comprenant 24 journaux de 12 pages avec de nombreuses gravures noires. — Un an, 6 fr. — six mois, 3 fr.

DEUXIÈME ÉDITION — Comprenant 24 journaux de 12 pages avec de nombreuses gravures noires, 12 gravures coloriées, ou bien 12 patrons découpés. — Un an, 9 fr. six mois, 5 fr.

TROISIÈME ÉDITION — Comprenant 24 journaux de 12 pages avec de nombreuses gravures noires, — 24 gravures coloriées ou 24 patrons découpés. — En France et à l'Étranger : Un an, 12 fr. — six mois 6 fr. 50.

QUATRIÈME ÉDITION. — Comprenant 24 journaux de 12 pages avec de nombreuses gravures noires, 24 gravures coloriées et 24 patrons découpés; cette édition est la plus complète et la plus avantageuse. — Un an, 15 fr. — six mois, 8 fr.

Envoi franco d'un numéro simple contre 25 cent. et d'un spécimen complet contre 50 centimes en timbres.

JACQUES AMÉDÉE LE PAIRE

JEANNE D'ARC

en

SEINE-ET-MARNE

Brochure de 24 pages

Format In 12

Vendue au profit de la souscription du monument à élever à la mémoire de Jeanne d'Arc.

Prix : 20 Centimes

Francs 25 cent. par la poste.

AVANT DE FAIRE AUCUN ACHAT

Adressez-vous :

MAISON

R. DELACOURT-COULANJON

60 GRANDE RUE, 60

à DAMMARTIN (S.-&-M)

Qui vous vendra :

Montres Chaines. Bagues et Bracelets en or et en argent — Boucles d'oreilles, — Pendules — Diamants, etc.

Linge, Toiles, Nappes, Serviettes, Etoffes et Draps pour confections etc.

Glaces — Installation et agencement de magasins.

Le tout à des conditions exceptionnelles de **BON MARCHÉ**.

Librairie E. LEMARIÉ, à Dammartin

Notice sur POMPONNE-LÈS-LAGNY, par l'abbé Richard.

1 vol. In-12 3 fr.

DOMMAGES AUX CHAMPS, dégâts des lapins, par Valadon et Zutcher.

1 vol. In-12 4 fr.

NOUVEAU GUIDE EN AFFAIRES, contenant toutes les notions de droit et tous les modèles d'actes dont on a besoin pour gérer ses affaires, par Durand de Nancy.

1 vol. in-12 de 568 pages. 2 fr. 25

NOUVEAU GUIDE PRATIQUE DES MAIRES, DES ADJOINTS, DES SECRÉTAIRES DE MAIRIES, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX, etc., par Durand de Nancy.

1 vol. in-12 de 792 pages. 7 fr. 50

Le Directeur-Gérant: E. LEMARIÉ.

Dammartin, Imp. E. Lemarié.

